

Procédures de demande d'aménagements d'examen Incluscol

Procédure simplifiée

Candidats concernés

- **Les candidats** scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat
- **Les candidats** disposant d'un PAP/PAI/PPS valide et dont les besoins en matière d'aménagements d'examen correspondent à leurs aménagements pédagogiques

Le candidat crée sa demande sur Incluscol

Le chef d'établissement saisit les aménagements à partir du PAP/PAI/PPS

Le candidat peut accéder au récapitulatif avec les aménagements saisis par **le chef d'établissement**

Procédure complète

Candidats concernés

- **Les candidats** disposant d'un PAP/PAI/PPS valide mais dont les besoins en matière d'aménagements d'examen ne correspondent pas à leurs aménagements pédagogiques
- **Les candidats** ne disposant pas de PAP/PAI/PPS
- **Les candidats** scolarisés dans un établissement privé hors contrat, au CNED ou les candidats libres
- **Les candidats** qui connaissent une aggravation de leur situation
- **Les candidats** qui sollicitent une majoration d'épreuve d'un mi-temps

Le candidat crée sa demande sur Incluscol et saisit les aménagements qu'il sollicite

Le candidat dépose ses pièces justificatives, selon sa situation

Le candidat peut accéder au récapitulatif avec l'avis du **chef d'établissement** et du **médecin**

Le candidat reçoit sa notification